

« Diwezdad pe abred, ar goañv a zeu bepred. »

« Tard ou têt, l'hiver vient toujours. »

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h
Les mardis, mercredis et jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
Le Samedi : de 9h à 12h

Horaires Agence Postale

Tous les matins de 8h45 à 12h (le samedi de 9h à 12h) et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Horaires Bibliothèque

Mercredi : de 10h à 12h et de 15h à 17h
Vendredi : de 10h à 12h

Cabinet infirmier

Fixe : 02 98 78 08 35
Portable : 06 68 29 25 94

Permanences

Assistante sociale CDAS : Caroline CAROFF le jeudi matin sur rendez-vous au 02.98.88.99.90

OPAH : Sur rendez-vous au 02.98.15.32.32

France Services : Mercredi matin 9h-12h avec ou sans rendez-vous au 07.69.47.35.88 ou à fs.morlaix@pimms.org

Mission Locale (sur rendez-vous au 02.98.15.15.50):

- Mairie de Pleyber-Christ le mardi de 9h00 à 12h00,
- Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner tous les 1ers et 3èmes mardis du mois, de 14h à 17h

Banque alimentaire

Le mercredi 14 décembre de 11h à 12h, cuisine de la salle polyvalente.

Web

Retrouvez toutes les informations et le Ploun'Infos en pdf sur le site internet de la commune :

<https://www.plouneour-menez.bzh/>

Ou sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/mairieplouneourmenez>

ou sur twitter

<https://twitter.com/PlouneourMenez>

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du jeudi 17 novembre 2022 à 20h en Mairie

Absents excusés :

Christelle L'HURIEC donne procuration à Sébastien MARIE
Amandine GOURVES donne procuration à René CHEVER

Ordre du jour :

1) Attribution marché voirie 2022 section Dividou/Chapelle Saint-Divy

3 entreprises ont répondu à ce marché : EUROVIA, COLAS et CRENN TP. La commission d'appel d'offre a donné son avis sur la proposition d'Eurovia. C'est EUROVIA qui a également réalisé les travaux du Penhoat. Le montant retenu est 38 705.20 euros HT, soit 46 446.24 euros TTC. Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Renouvellement convention HEOL 2022-2024

L'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix (HEOL) accompagne la commune depuis plusieurs années (conseil en isolation des bâtiments communaux, réalisation de thermographie, conseil en économie et maîtrise des énergies). Proposition de renouvellement de la convention pour trois ans au tarif de 1,43 euros par habitants. Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

3) Urbanisme

- Déclassement voirie communale Resloas (M. KERGOAT)

Ce dossier a déjà été traité en conseil pour la vente d'un délaissé communal. Il manque le déclassement de ce petit bout de terrain pour pouvoir faire les papiers administratifs chez le notaire. Déclassement accepté à l'unanimité.

- Déclassement voirie communale Rue de la Libération (M. MAGNET)

Idem. Déclassement accepté à l'unanimité.

- Convention Application Droits des Sols à compter du 1er janvier 2023

Il s'agit de la convention avec le service d'Urbanisme de Morlaix Communauté. C'est une aide pour instruire les certificats d'urbanisme, les permis de construire, etc... La commune reste la porte d'entrée des dossiers d'urbanisme, elle vérifie que tous les dossiers sont complets et les envoie à Morlaix Communauté. Ils reviennent en mairie pour la signature des arrêtés d'urbanisme. Le renouvellement de la convention est signé à l'unanimité.

4) Règlement du cimetière communal

La commune n'avait pas de règlement pour le cimetière. Il a été rédigé pour régir les funérailles, les entretiens, les exhumations.... Il est adopté par 13 voix pour et 2 voix contre. Vous le retrouverez en intégralité sur le site de la commune, il sera affiché à l'entrée du cimetière.

5) Proposition de nouveaux tarifs pour les services de garderie, cantine scolaire et accueil de loisirs à compter du 1er janvier 2023

La révision des tarifs pour l'ALSH, le restaurant scolaire, la garderie et les camps n'a pas été faite depuis 2016. L'objectif est de trouver l'équilibre entre les pertes financières liées aux augmentations et maintenir une accessibilité financière pour les habitants. Les propositions de ces tarifs ont été faites par la commission Enfance-Jeunesse qui a comparé également les tarifs des communes voisines.

- Garderie : proposition de passer à 1,50 euros pour le matin (contre 1,30 euros actuellement), à 2 euros pour la première tranche du soir (16h30-17h45 avec goûter, contre 1,75 euros aujourd'hui) et 1,60 euros pour la deuxième tranche du soir (de 17h45 à 19h, contre 1,40 euros actuellement).

- Restaurant scolaire : proposition de passer le repas pour les forfaits 4 jours à 3,27 euros (contre 3,06 euros aujourd'hui) et le repas occasionnel à 3,85 euros (contre 3,60 euros actuellement). Le repas occasionnel est ainsi proposé au prix facturé par le Département. Les inscriptions doivent se faire 3 jours francs à l'avance, et ce tarif peut être majoré à 5 euros si ce délai n'est pas respecté. La plus-value de prise en charge financière par la commune (des repas proposés par le Département (Collège) et ses repas ALSH du mercredi et des vacances) se monte à plus de 15 000 euros.

- ALSH : Proposition d'augmentation de 2% tous les 2 ans des tarifs ALSH. Le tarif des enfants extérieurs à la commune sera identique désormais (réglementation CAF) mais les enfants de la commune sont prioritaires. Cela permet de compléter les journées.

- Camps : idem, choix de maintenir des tarifs bas pour que les enfants puissent partir en vacances.

L'ensemble des propositions des tarifs est voté à l'unanimité. Ces tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2023. La municipalité a conscience que cela demande un effort financier pour les familles (d'une dizaine d'euros par mois pour les familles les plus « utilisatrices » des services). Ces augmentations de tarifs sont loin de compenser les augmentations totales : la commune prend en charge les 2/3 (sans compter les augmentations d'électricité). Retrouvez les tarifs complets et détaillés sur le site internet de la commune, les familles concernées les recevront également.

6) Demande de subvention au Conseil Départemental pour Territoire Numérique Educatif, matériel informatique école Jules Ferry

Ce projet de TNE concerne les écoles primaires rattachées au collège des Monts D'Arrée. Il vise à former les enseignants et les parents sur les usages du numérique et de mieux équiper les établissements. Pour l'école Jules Ferry, le total du matériel (6 bookinous, 6 pc portables + préparation, 10 tablettes, station de charge 10 ports, 10 casques audio) est estimé à 7 000 euros avec une participation de la commune de 30 % soit 2 100 euros. L'Etat, par le biais du Conseil Départemental, en financerait le reste (70 %). La délibération porte sur l'autorisation à donner au Conseil Départemental du Finistère à percevoir et reverser la subvention TNE pour le compte de la commune. Autorisation votée à l'unanimité.

7) Délibération pour horaires éclairage public sur zone activités Plassart

L'éclairage public est sous responsabilité du maire, même si la Zone d'Activité Plassart est gérée par Morlaix Communauté pour répondre à la demande de Morlaix Communauté sur l'harmonisation des temps d'éclairage des ZAE : extinction des lumières à 21h jusqu'à 6h30. Cette proposition est votée à l'unanimité et nous permet également d'harmoniser cette zone avec le reste du bourg.

8) Morlaix Communauté

- Délibération fonds de coopération et de solidarité territoriale 2022-2026

Dans le cadre de son projet de Territoire, Morlaix Communauté a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers un fonds de coopération et de solidarité territoriale sur la période 2022-2026. Une enveloppe globale de 3,380 millions a été programmée afin de soutenir les investissements communaux. Chaque commune doit approuver les modalités de fonctionnement de ce dispositif et les montants alloués : une enveloppe fixe de 100 000 euros est donnée à toutes les communes, et lui est ajoutée une part variable (en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements sociaux) ce qui fait un total de 109 675 euros pour Plounéour-Menez. Cette somme sera utilisée dans le projet du gymnase ou de la médiathèque en fonction des autres subventions obtenues. Délibération approuvée à l'unanimité.



La ludothèque buissonnière

Ludothèque

Ne manquez pas la dernière permanence de l'année de la ludothèque le **vendredi 16 décembre 2022** de 16h30 à 19h00 à la salle foyer. Venez jouer sur place, découvrir des nouveaux jeux et ou emprunter pour les vacances.

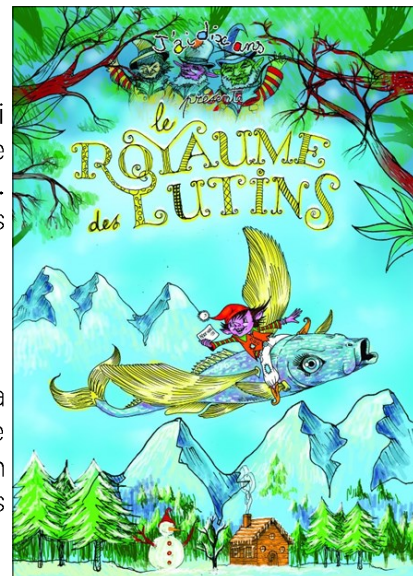
SPECTACLE de Noël

Quoi de mieux en cette période de fête que de partager un spectacle en famille ! Ti Gwer et la junior association Yaouank's vous proposent de venir découvrir « Le royaume des lutins » le **vendredi 23 décembre 2022** à 15h00 à la salle polyvalente. Après le spectacle vous aurez la possibilité de déguster un chocolat chaud et des friandises.

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Contact : ti-gwer@plouneour-menez.bzh

Les lutins Spaghetti, Picolin et Salopette préparent les cadeaux dans la joie et la bonne humeur avant la grande tournée du Père Noël. « Il manque une lettre ! » s'écrie Bolo le singe. Il faut la récupérer sinon Juliette n'aura pas son cadeau » répond un jeune apprenti lutin. » Mais qui sera assez rusé pour rejoindre le monde des humains sans se faire voir ? Durée : 45 minutes—Tout public



ALSH Vacances de Noël

Durant les vacances les enfants auront la visite à l'ALSH d'un lutin farceur, quelques surprises les attendent !

L'ALSH sera **ouvert du 19 au 23 décembre 2022**.

Le service Enfance Jeunesse sera fermé du **lundi 26 décembre au lundi 2 janvier 2023** inclus.

Espace jeunes

Vacances de Noël : L'espace jeunes proposera des animations les **20, 21 et 22 décembre 2022**.

Le programme est disponible sur www.plouneour-menez.bzh.



Broyage de sapins

Que faire de son sapin après les fêtes ? Les bénévoles du jardin partagé proposent un broyage des sapins le **samedi 14 janvier 2023** de 10h à 12h.

Il est possible de déposer son sapin sans décoration, sans neige artificielle et sans clous, sur place avant cette date. Les sapins seront transformés en copeaux et répartis sur les différents espaces du potager.

Une occasion de venir avec (ou sans) sapin, de profiter d'un atelier « jardin » en famille, de déguster un bon vin chaud et des gâteaux ou tout simplement de visiter le jardin partagé.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Enquête PNRA

ENQUETE SUR LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DU PROGRAMME LIFE LANDES D'ARMORIQUE

En tant qu'habitant du territoire, votre avis nous intéresse !



Programme LIFE Landes d'Armorique, qu'est-ce que c'est ?
Objectifs : **Restaurer plus de 200 hectares de landes et tourbières** sur trois sites Natura 2000 emblématiques du Parc Naturel Régional d'Armorique (Menez Hom, Menez Meur, Monts d'Arrée-Cranou).

Le programme vise également à encourager le développement de la **connaissance** et de la **sensibilisation** vis-à-vis de ces écosystèmes fragiles. Le LIFE Landes d'Armorique aura un **impact palpable** sur l'**activité socio-économique locale** ainsi que sur l'**évolution de l'état écologique des habitats restaurés**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.pnr-armorique.fr

Pour accéder à l'enquête, scannez le QR code suivant avec votre téléphone ou votre tablette



Permanences HEOL

En cette période de crise énergétique et de flambée des coûts de l'énergie, Heol anime plusieurs conférences gratuites à destination des particuliers :

- **Jeudi 08 décembre 2022**, 18h, Espace France services de Saint-Pol-de-Léon : conférence sur la rénovation énergétique performante. Inscription auprès du pôle habitat du Haut-Léon communauté au 02 98 29 33 04 et habitat@hlc.bzh. Plus d'infos sur <https://www.hautleoncommunaute.bzh/>.

- **Jeudi 12 janvier 2023** à 18h30, bar Amzer Zo de Plougoulm : atelier sur les économies d'énergie. Plus d'infos auprès de Nolwenn RAGEL au 07 82 65 78 08 et nolwenn.ragel@heol-energies.org.

HEOL est à disposition des particuliers pour des conseils neutres et gratuits sur la rénovation thermique, les économies d'énergie et énergies renouvelables. Le conseil est donné par téléphone au 02 98 15 18 08 et sur RDV à l'agence ainsi que dans les permanences délocalisées.

La JDC obligatoire



QUI ?

Les jeunes de 16 ans

QUAND ?

Maximum 4 semaines après l'anniversaire

OÙ ?

Présence du jeune en Mairie (au moins 15 minutes)

COMMENT ?

Présentation pièce d'identité + livret de famille

POURQUOI ?

L'attestation remise par la Mairie est obligatoire pour se présenter notamment aux examens scolaires, au permis de conduire...

Dates à retenir

Du vendredi 2 au dimanche 18 décembre 2022 : exposition Pôle Culturel « Ange et Luce In situ »

Samedi 7 janvier 2023 : Vœux de la municipalité à 18h à la salle polyvalente

Samedi 14 janvier : broyage de sapins au jardin partagé

Les articles et photos à faire paraître en **février** sont à déposer pour **le vendredi 20 janvier 2023**.

Directeur de la publication : Sébastien MARIE

Tél : 02.98.78.01.17

Courriel : mairie@plouneour-menez.bzh

CONSEIL MUNICIPAL (suite) ET INFORMATIONS COMMUNALES

- Délibération approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 10 octobre 2022 – Gestion des eaux pluviales urbaines

Le transfert de compétences sur la gestion des eaux pluviales a été donné à Morlaix Communauté : tous les ans, les communes lui versent une compensation qui est calculée sur des critères précis : le linéaire du réseau, le nombre d'avaloirs... Tout le patrimoine des communes a été revu : 7 500 m linéaires, 296 grilles avaloirs... (au lieu de 3 600 m linéaires au départ, ...) Proposition d'augmenter cette attribution de compensation de 836 euros sur le budget de fonctionnement et de 1 649 euros sur le budget d'investissement. Délibération approuvée à l'unanimité.

- Délibération rapport eau potable et assainissement collectif

Délibération votée à l'unanimité pour approuver le rapport réalisé sur le réseau d'eau potable et d'assainissement collectif.

9) Demande de Subvention PACTE Finistère 2023 – Volet 1

Pour le Volet 1 du Pacte Finistère il faut présenter des projets concernant uniquement la commune. Proposition de présenter la réfection en enrobé à chaud de la route du Pouleis. L'estimation à ce jour des travaux s'élève à 35 000, 00 HT soit 42 000,00 euros TTC, augmentée des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage au titre de la gestion du marché des travaux de voirie intercommunale, par Morlaix Communauté (3 % de la valeur des travaux 1260,00 euros). Demande de subvention approuvée à l'unanimité.

10) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Autorisation donnée au maire de pouvoir investir à hauteur de 25 % (du budget précédent) lors du 1er trimestre suivant. Autorisation votée à l'unanimité.

11) Décision modificative 2/2022

Il reste 69 000 euros sur les dépenses imprévues de 2022 : Virement de crédit de 24 000 euros au compte 2313 (construction) et virement de crédits de 45 000 euros au compte 2315 (Voirie). Cela permet de passer des commandes en fin d'année.

12) Subvention Association l'O belle

Demande de 100 euros de subvention pour une nouvelle activité de cours de peinture depuis septembre. Subvention votée à l'unanimité.



Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent aux vœux de la municipalité,
le samedi 7 janvier 2023 à 18h à la salle Polyvalente.

Information cabinet infirmier

A compter de **janvier 2023**, le cabinet infirmier sera délocalisé au logement communal n° 4, rue de la Libération. Ainsi, les infirmières pourront y recevoir confortablement leurs patients.

Elles sont toujours joignables aux coordonnées indiquées page 1 :

Fixe : 02 98 78 08 35

Portable : 06 68 29 25 94



INFORMATIONS COMMUNALES (SUITE)



Exposition Pôle Culturel : Ange et Luce

Jean-Claude FAUJOUR, artiste enéourien, exposera "Ange et Luce - in situ" les samedi et dimanche, de 14 à 18h, au Pôle Culturel, du **2 au 18 décembre 2022**.

44 photos issues de son travail et mettant en scène les figures du chef d'œuvre de François MILLET, L'Angelus.

Evènement la Vache Luthière

Dernière ligne droite pour le STAL !

Les membres de l'association ARTATAK travaillent d'arrache pied pour qu'en janvier 2023 le hangar derrière l'ancienne poste soit opérationnel. Lieu dynamique de synergie entre artistes, artisans et habitants, il accueillera le café et l'atelier avec la mission de rendre l'art plus accessible et de permettre à tout le monde de s'y initier. Un financement participatif est en cours car l'asso a grand besoin de matériel pour proposer des ateliers, si vous souhaitez nous soutenir nous proposons des contreparties qui feront de chouettes cadeaux de Noël (stages de forge, gravure, sculpture, etc... mais aussi des gravures,

tabliers, des sérigraphies... rien que du local !). Si vous souhaitez en savoir plus ou participer c'est sur le site kengo: <https://kengo.bzh/projet/4045/stal-tiers-lieu-artisanat-dart>. Il y a une petite vidéo, N'hésitez pas à partager l'info autour de vous.

Pour les personnes souhaitant faire un don sans passer par la plateforme internet, une boîte va être installée au Stal - 12 rue du Duchel 29410 Plounéour-Menez pour que vous puissiez y glisser vos chèques, à l'ordre de l'association « ARTATAK ». Pensez à préciser vos coordonnées et la contrepartie choisie pour que l'on puisse vous la faire parvenir.

Contact : 07 86 48 13 06 ou atelierlutherie@gmail.com.



Assemblée Générale FNACA

L'Assemblée Générale de la FNACA cantonale s'est tenue le 5 novembre 2022 à la salle foyer en présence de personnalités du canton, du vice-président de la Fédération Départementale et d'une soixantaine d'adhérents. Le compte rendu d'activités de la FNACA durant l'année écoulée, se résume à sa participation aux différentes commémorations patriotiques, à savoir :

- 11 novembre,
- 19 mars,
- 18 mars (dépôts de gerbes sur les tombes des soldats de Guiclan et Pleyber-Christ tués en Algérie),
- 6 août (jour anniversaire de la libération de Plounéour-Menez, recueillement à la stèle du Relecq en mémoire de Jean-Baptiste SISSOU), 16 août (au Tréhou en mémoire des 5 résistants de Plounéour-Menez et de La Feuillée tombés sous les balles de l'ennemi rentrant de Brest). Outre les commémorations, le bureau cantonal espère proposer des sorties à la journée durant l'année.



Prochaine Assemblée Générale Ploun'Patrimoine

L'assemblée Générale de Ploun'Patrimoine aura lieu le **samedi 10 décembre 2022** à 10h, salle Polyvalente.

Journée mondiale du nettoyage de notre planète

56 habitants ont participé à cette journée internationale de ramassage des déchets coorganisée par la mairie et les jeunes, bilan de la récolte :

- 29 kg de déchets recyclables
- 40 kilos de déchets non recyclables (beaucoup de micro déchets)
- 229 kilos d'autres déchets (palettes, toiture fibro...)

A Plounéour-Menez, nous avons aussi récupéré des objets insolites (une cuillère avec son pot de yaourt, une chaussette seule...). Merci à tous pour votre participation !

